



Boulogne  
sur  
Gesse



Votre

# LIVRET D'ACCUEIL

## SOMMAIRE

<b>EDITO DU MAIRE</b> .....	<b>1</b>
<b>UN PEU D'HISTOIRE</b> .....	<b>2</b>
<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> .....	<b>3</b>
Moment de convivialité.....	4
Bulletin d'information (3 ou 4/an en moyenne) .....	4
Organisation des services .....	4
<b>DEMARCHES ADMINISTRATIVES</b> .....	<b>5</b>
Pièces d'identité .....	5
Événements de la vie - État civil.....	6
<b>PRINCIPALES REGLEMENTATIONS LOCALES</b> .....	<b>7</b>
Lutte contre le bruit.....	7
Lutte contre les aboiements de chiens.....	7
Réglementation de l'affichage public .....	7
Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins.....	7
Réglementation du ramonage des fours, fourneaux et cheminées .....	8
Déchets .....	8
<b>URBANISME</b> .....	<b>9-10</b>
<b>VIE LOCALE ET SERVICES</b> .....	<b>11</b>
Enfance et Jeunesse.....	11-12
Services divers.....	13
Collège .....	12
<b>SE SOIGNER A BOULOGNE</b> .....	<b>15</b>
Médecins .....	15
Infirmiers libéraux.....	15
Kinésithérapeute.....	16
Psychologue .....	16
Réflexologie plantaire .....	16
Pédicure.....	16
Dentiste.....	15
Pharmacie.....	16

## SOMMAIRE

<b>SOIGNER VOS ANIMAUX ...</b>	<b>16</b>
<b>CABINET VETERINAIRE_</b>	<b>16</b>
<b>UNE COMMUNE QUI BOUGE_ ..</b>	<b>17-18</b>
Camping - Village Vacances – Centre nautique - Le Lac.....	17
<b>PETITES VILLES DE DEMAIN.....</b>	<b>17</b>
<b>MARCHES HEBDOMADAIRES .....</b>	<b>17</b>
<b>LES SERVICES PRESENTS SUR LA COMMUNE .....</b>	<b>14</b>
<b>COMMERÇANTS .....</b>	<b>14</b>
<b>PRESTATAIRES DE SERVICES.....</b>	<b>14</b>
<b>ARTISANS.....</b>	<b>14</b>
<b>DIVERS.....</b>	<b>14</b>
<b>VIE ASSOCIATIVE.....</b>	<b>19</b>
Association d’activités artistiques.....	19
Association de musique .....	19
Association de patrimoine.....	19
Association sportives.....	19
Associations scolaires.....	19
Autres associations.....	19
<b><u>COORDONNES UTILES</u>.....</b>	<b>17</b>
La Poste .....	17
Trésor Public.....	17
Gendarmerie .....	17
<b><u>Communauté des Communes « Cœur et Coteaux Comminges »</u></b>	<b>20 -21</b>
TAD « Transport à la demande ».....	20
Le Service d’Aide à domicile (SAAD).....	20
Le Centre Intercommunal d’Action Sociale (CIAS) .....	20
Petite enfance - Assistantes maternelles - Ludothèque .....	21
Ateliers parents enfants .....	21



## Édito du Maire

**Madame, Monsieur,  
Chères, Chers Boulonnais,**

**Ce livret d'accueil a été élaboré à votre attention afin de faciliter vos démarches et d'accompagner les futurs Boulonnais. Vous y trouverez un rapide historique de la commune, mais aussi les coordonnées et diverses informations concernant les services publics, sociaux, médicaux, les établissements d'enseignement, les associations ....**

**Boulogne sur Gesse est une petite ville au confin des Pyrénées et de la Gascogne, en Comminges, dotée d'un patrimoine, d'une identité et de solides traditions.**

**Notre commune avec son village de vacances accueille des évènements variés pour tous les publics en période estivale et propose des hébergements pendant toute l'année.**

**Le tissu associatif est particulièrement fourni et les nombreux clubs proposent des activités pour tous les âges.**

**La mairie de Boulogne sur Gesse est à votre écoute avec une volonté d'accompagnement dans vos initiatives et vous guide dans votre ville.**

**N'hésitez pas à contacter nos services et nos élus pour rendre votre quotidien plus agréable. Vous pouvez également consulter le site internet de la commune....**



La région a été prospère à l'époque romaine mais désertée après les invasions barbares.

Les moines cisterciens de Bonnefont fondent une abbaye à Nizors, sur la Gesse, la Bénédiction-Dieu en 1286. Les terres qu'elle a reçues en dons des seigneurs locaux, entre Gesse et Gimone, sont isolées aux confins du Comminges.

Au milieu du XIII<sup>ème</sup>, l'abbé fonde une bastide, Moignan, qui végète, ce qui amène l'Abbé Taillefer, en 1283, à demander le paréage du Roi pour une nouvelle bastide : il songe à faire exploiter ses terres mais aussi sans doute à résister à l'influence du Comte de Foix avec lequel il vient de fonder Blajan, au sud de la Gesse. Le Sénéchal de Toulouse et Albi, Eustache de Beaumarchais, pour le roi de France, Philippe III, songe surtout à placer un pion entre Toulouse et Tarbes, sur *la route de Navarre*...



La chartre de fondation est signée à Avignonet en 1286. Le Roi est alors Philippe le Bel. La ville est construite rapidement... mais elle devient vite plus commerçante qu'agricole et militaire... Dès 1306, le Roi accorde aux Consuls le droit de taxer les commerçants qui accourent au marché chaque jeudi. Avec cet argent, outre l'église et la halle, ce sont les fortifications qui sont élevées, bien nécessaires entre Foix et Armagnac puis pendant la Guerre de Cent ans. Sous Louis XI, alors que le Comminges revient à la Couronne, Boulogne n'y est pas rattachée et intègre une Jagerie, celle de Rivière-Verdun, formée d'enclaves en Bigorre, Armagnac, Comminges et Nébouzan : Boulogne est Pays d'Élection entouré de Pays d'État, c'est original et complexe ! Ce l'est resté jusqu'à la révolution.

La décoration de l'Eglise évoque une période de prospérité au XVI<sup>ème</sup> siècle : la bastide fortifiée n'a apparemment pas souffert des guerres de religion mais les Consuls avaient tout de même acheté quatre canons pour la défense des portes.

C'est un avocat boulonnais, Emmanuel Pérès de la Gesse, qui est élu par l'Élection de Rivière-Verdun aux États Généraux en 1789.

Le premier maire de Boulogne est un noble libéral, frère du libérateur de Toussaint-Louverture à Saint Domingue, Jean François Marie de Bayon-Libertat. Il

laisse sa place à Pérès de retour après la dispersion de l'Assemblée nationale. Celui-ci est ensuite élu à la Convention et deviendra préfet de Sambre et Meuse entre 1800 et 1813. C'est une période prospère pour Boulogne qui a récupéré les Biens Nationaux de l'Abbaye. Tout comme le

Second Empire au cours duquel une halle-mairie en pierre remplace la vieille halle médiévale. La ville perd sa muraille, ses couverts, s'agrandit hors des murs, se modernise. Le train la relie à Toulouse jusqu'en 1949. Sa principale fonction de ville-étape entre Toulouse et Tarbes (sont passés ici la Reine Margot, Wellington, les skieurs des années 60... ) a été abolie par la construction de l'autoroute, ce qui lui a ôté aussi une grande partie de sa fonction commerciale, même si elle a gardé son marché hebdomadaire (le mercredi) ; il lui reste une fonction administrative importante et une fonction touristique favorisée par l'essor du tourisme vert.

## Des élus à votre service



Alain BOUBÉE  
Maire  
Administration générale



Yves BON  
Adjoint  
Communication  
Animation



Fabienne CAUBET  
Adjointe  
Tourisme  
Environnement



Jérôme ADOUE  
Adjoint  
Travaux - Urbanisme  
Agriculture



Myriam DUTREY  
Adjointe  
Vie Collective



Denis DESSACS  
Adjoint  
Travaux - Urbanisme

### Conseillers communautaires

Alain BOUBÉE  
Fabienne CAUBET  
Jérôme ADOUE



Manon GESTAS



Hervé BOSC



Aloïs LARRIEU



Brigitte NAVARRE



Dominique BELOU



Delphine GARNIER



Thierry DOURDOIGNE



Nadine VERNHES



Julien PELOU



Christian SACILOTTO



Marina GERVAIS



André CLERC



Eric CASTEX



Hélène CADÉAC



Stéphane BORIES



# La mairie vous accueille



**Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi  
de 9H à 12H00 de 14H00 à 17H00**

**Vous pouvez contacter le secrétariat  
Tél : 05.61.88.20.38 - Fax : 05.61.88.16.60  
ou par mail à: [contact@mairieboulogne.fr](mailto:contact@mairieboulogne.fr)  
Site: [www.mairieboulogne.fr](http://www.mairieboulogne.fr)**

## Moment de convivialité

Lors des vœux du maire à la mi-janvier, tous les boulonnais sont invités à une réunion permettant l'échange entre anciens et nouveaux habitants. Le maire rappelle les réalisations de l'année écoulée et annonce les projets à venir.

A l'issue de cette rencontre, un apéritif est offert.



## Organisation des services

La mairie compte un service administratif avec 4 agents

Le service technique est composé de 12 agents .

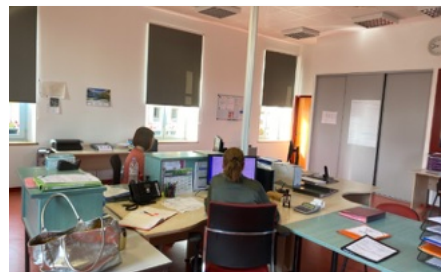
Les écoles comptent 2 ATSEM et disposent de 2 agents d'entretien.

Le Camping Village de Vacances et le centre nautique municipal sont gérés par 1 agent secondé pendant l'été par des saisonniers.



## Bulletin d'information (3 ou 4/an en moyenne)

Chaque bulletin municipal est distribué dans les boîtes aux lettres ou envoyé par mail aux citoyens qui en ont fait la demande auprès du secrétariat de la mairie.





## Démarches administratives



### **Carte d'identité**

Depuis 2017, la commune de Boulogne n'assure plus la compétence en matière de délivrance des Cartes Nationales d'Identité mais peut remettre le dossier de demande.

Ce dossier doit être déposé aux mairies de l'Isle en Dodon, Saint-Gaudens, Castelnau Magnoac ou St Blancard sur rendez vous uniquement.

La carte d'identité n'est pas obligatoire. Elle est gratuite.

Validité : 15 ans pour les adultes depuis 2014 ; 10 ans pour les mineurs

### **Passeport biométrique**

La Mairie ne délivre plus de passeport mais peut vous fournir l'imprimé à compléter ainsi que la liste des pièces à fournir et à remettre auprès des Mairies de l'Isle en Dodon, Saint-Gaudens ou Castelnau Magnoac. Pour information : Avec les nouveaux passeports, il n'est plus possible d'inscrire un enfant mineur sur celui d'un parent.

Durée de validité : 5 ans pour les mineurs, 10 ans pour les majeurs.

### **Étrangers**

Les attestations d'accueil de courte durée sont établies par la mairie de Boulogne. Pour tout autre demande, il est nécessaire de s'adresser à la préfecture de la Haute-Garonne (Toulouse « bureau des étrangers »),



### **Inscriptions sur les listes électorales**

Vous venez d'arriver dans la commune, pensez à vous inscrire sur les listes électorales. Les règles d'inscription ont évolué depuis le 01/01/19 avec la mise en place au niveau national d'un Répertoire Electoral Unique. Vous trouverez toutes les informations nécessaires à votre inscription ainsi que la possibilité de vous inscrire en ligne sur le site : [www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1367](http://www.service-public.fr/particuliers/vos-droits/F1367)

Si vous changez de domicile dans la commune, il est nécessaire de le signaler au service élections. Pièces à fournir : pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois

### **Événements de la vie - État civil**

#### **Reconnaissance avant ou après la naissance**

La filiation d'enfant de parents mariés est automatique. En revanche, lorsque les parents ne sont pas mariés, la filiation maternelle est automatique si le nom de la mère figure dans l'acte de naissance. La filiation paternelle suppose une démarche de reconnaissance du père, avant ou après la naissance.

Pièces à fournir : une pièce d'identité ;  
Après la naissance, il est conseillé de se munir également d'un acte de naissance de l'enfant ou du livret de famille.



## Démarches administratives



### **Naissance**

La déclaration de naissance est obligatoire pour tout enfant et doit être faite à la Mairie du lieu de naissance dans les 3 jours qui suivent le jour de la naissance, par le père ou à défaut par le médecin, la sage-femme ou toute autre personne qui aura assisté à l'accouchement.

Pièces à fournir : certificat de naissance et le cas échéant déclaration de choix de nom, acte de reconnaissance, livret de famille.

### **Mariage civil**

Le mariage est célébré à Boulogne sur Gesse si l'un des deux futurs époux a son domicile ou sa résidence établie depuis un mois au moins à la date de la publication des bans. Le mariage est célébré si au moins un des futurs époux a des liens durables de façon directe (son domicile ou sa résidence) ou indirecte (via un parent) sur la commune de Boulogne sur Gesse.

Pièces à fournir : le dossier avec la liste des pièces à fournir est à retirer en Mairie.

### **Décès**

Tout décès doit obligatoirement être déclaré dans un délai de 24 heures, à la mairie de la commune où il est survenu. Toute personne peut procéder à la déclaration (famille, entreprise de pompes funèbres, hôpital, etc.).

Pièces à fournir : pièce d'identité du déclarant, le certificat de décès, toute autre pièce que possède le déclarant : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage de la personne défunte.

### **Concessions au cimetière**

La commune délivre des concessions de terrain ou de columbarium à durée limitée. Pour les tarifs, contactez la Mairie. Durée de concession : 15 ans, 30 ans ou 50 ans

Durée columbarium : 15 ans et 30 ans.

### **Extraits d'actes d'état civil (naissance, mariage, décès)**

Les extraits et copies intégrales d'actes d'état civil s'obtiennent auprès des Mairies des communes qui ont enregistré l'événement.

### **Duplicata de livret de famille**

La demande peut être faite par le ou les titulaires du livret de famille à la Mairie du domicile. Pièces à fournir : le formulaire de demande de duplicata, la pièce d'identité du demandeur et un justificatif du domicile.

### **Légalisation de signature**

Le demandeur peut se présenter à la Mairie de son domicile afin de signer le document en présence de l'agent de la Mairie officier d'état civil. Pièces à fournir : une pièce d'identité.

### **Recensement militaire**

Tout Français, garçon ou fille âgé de 16 ans doit se faire recenser à la Mairie de son domicile, dans les 3 mois qui suivent sa date d'anniversaire. Pièces à fournir : une pièce d'identité, le livret de famille des parents et un justificatif de domicile.

### **Certificat de vie**

La Mairie délivre ce certificat sur présentation de la pièce d'identité.





# Règlementations locales



Les décisions prises par le Maire dans le cadre de ses pouvoirs de police se traduisent sous forme d'arrêtés. D'autres arrêtés, préfectoraux, s'imposent à la réglementation locale.

## **Lutte contre le bruit**

Afin de respecter la tranquillité de chacun, l'usage d'appareils à moteur générant du bruit (tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral. L'utilisation de ces appareils est autorisée :

- du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés : de 10h à 12h

Attention : certaines copropriétés ou lotissements imposent des règles complémentaires.



## **Lutte contre les aboiements de chiens**

Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, de jour comme de nuit, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage. Il est interdit, de laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.

## **Réglementation de l'affichage public**



Les supports sucettes sont réservés à l'affichage pour les associations et la Mairie et sont gérés par une équipe municipale. Les demandes d'affichages sont disponibles au secrétariat et sur le site de la ville.

## **Interdiction du brûlage des déchets végétaux des jardins**

Conformément à l'arrêté préfectoral n° 2008-11470 portant sur la réglementation du brûlage de déchets végétaux, tout feu (brûlage de déchets végétaux et de tout autre déchet polluant) est interdit sur le territoire de la commune



Les ramassages des déchets verts s'effectuent tous les jeudis. Les personnes voulant bénéficier de ce service doivent

s'inscrire au plus tard la veille, auprès du secrétariat de la mairie (05 61 88 20 38)

## **Réglementation de l'abattage et de l'élagage d'arbres**

### Par rapport aux voies communales et aux chemins ruraux

Les arbres, branches et racines qui empiètent sur les voies communales et les chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, jusqu'à une hauteur de **5 mètres** pour les arbres. Les haies doivent être maintenues à une hauteur maximale de **2 mètres**, et conduites de manière que leur développement ne fasse pas sailli sur les voies ou sur les chemins ruraux.



### Par rapport aux réseaux aériens

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.



## Règlementations locales



### **Ramassage des déchets verts:**

Tous les mardis, une équipe communale ramasse les déchets verts en sacs ou en fagots, laissés devant le domicile. Inscription au secrétariat de mairie au 05 61 88 20 38 avant le lundi 17Heures



### **La collecte des objets encombrants**

Elle est assurée toute l'année, chaque dernier jeudi du mois. Les déchets électriques et électroniques seront dépollués comme il se doit et feront l'objet d'un recyclage spécifique.

La collecte des objets encombrants est gratuite et réservée aux particuliers. L'inscription préalable est obligatoire. Elle peut être effectuée par téléphone au secrétariat de la mairie, sous condition de les prévenir au moins 24heures à l'avance.

A savoir : L'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est passible d'une amande jusqu'à 450 €



### **Collecte de vêtements et chaussures**

Vos textiles (vêtements, chaussures et linge de maison) sont collectés dans des bornes dédiées à cet effet et peuvent ainsi connaître une seconde vie : penser à les recycler.

### **Réglementation du ramonage des fours, fourneaux et cheminées**

Le ramonage des fours, fourneaux et cheminées des maisons, usines, etc., doit être effectué au moins une fois par an.

### **Le tri sélectif volontaire**

Des colonnes pour la collecte du verre, des journaux/magazines et des emballages sont présentes : Avenue Charles Suran, Parking du cimetière, Avenue du Comminges, route de Toulouse et rue des écoles.



Vous pouvez également utiliser la déchetterie située sur la commune de Blajan.

Un pass d'accès nominatif, par foyer ou structure, est requis pour tout dépôt en déchetterie. Une courte période de tolérance est accordée pour faciliter la transition.

Pour ce faire, les usagers (particuliers et producteurs non ménagers) doivent effectuer une demande en ligne ou lors de permanences.

<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr/.../dechetteries-655>

Tél : 05 61 88 67 66

Horaires d'ouverture : du mardi au samedi  
9H – 12H et 13H30 – 17H

=9H – 12H et 13H30 – 17H30

### **Mise a disposition de matériel de compostage**

Conformément aux lois AGEC, la Communauté des Communes met à disposition des particuliers et associations du territoire, du matériel pour la gestion des bio déchets (= déchets végétaux et alimentaires).

Plus d'infos sur [www.coeurcoteaux-comminges.fr](http://www.coeurcoteaux-comminges.fr) pour retrouver les conditions pour la réservation de ce matériel (obligatoire avant tout retrait).

Cette initiative, qui répond à la réglementation en vigueur, vise à réduire les ordures ménagères enfouies en valorisant ces bio déchets en ressource essentielle.

Contacts : 05 61 94 74 41 – 05 61 67 98 41



# Urbanisme



**Tout projet de construction ou modification entraîne le dépôt d'une demande de travaux auprès du service URBANISME de la Mairie**

Le recours à un architecte pour réaliser le projet de construction est obligatoire dès lors que la surface de plancher ou l'emprise au sol dépasse 150 m<sup>2</sup>

**DP = Déclaration Préalable**

**PC = Permis de Construire**

**Secteur protégé ABF = Périmètre protégé par les Bâtiments de France (voir carte périmètre)**

<b><u>Clôtures :</u></b> La hauteur totale ne pourra excéder 1,80m, la hauteur des murs pleins ne pourra excéder 0,90cm	Déclaration préalable	Déclaration préalable
<b><u>Travaux de rafraîchissement identiques à l'existant :</u></b> Remettre les façades en bon état de propreté, nettoyage des murs, changement de quelques tuiles à l'identique (Façade, toiture, peinture menuiseries)	Aucune déclaration	
<b>(En cas de pose d'un échafaudage sur le trottoir ou la rue demander un arrêté à la mairie)</b>	Déclaration préalable	
<b><u>Travaux modifiant l'aspect extérieur initial du bâtiment :</u></b> Le remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, le choix d'une nouvelle couleur de peinture pour la façade, la réfection totale d'une toiture.	Déclaration préalable	Déclaration préalable
<b><u>Changement de destination SANS modification des structures porteuses ou façades du bâtiment :</u></b> (transformation d'un local commercial en local d'habitation ou inversement)	Déclaration préalable	Déclaration préalable
<b><u>Changement de destination AVEC modification des structures porteuses ou façades du bâtiment :</u></b>	Permis de construire	Permis de construire





# Urbanisme



TRAVAUX	HORS ABF	DANS ABF
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher de moins de 5 m <sup>2</sup> et de hauteur de moins de 12 m (abri de jardin SANS dalle, garage).	<b>Aucune demande</b>	<b>Déclaration préalable</b>
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher comprise entre 5 m <sup>2</sup> et 20 m <sup>2</sup> et hauteur de moins de 12 m (abri de jardin, garage.) Ce seuil de 20 m <sup>2</sup> peut être porté à 40 m <sup>2</sup> pour les travaux concernant une construction existante. Attention ! Si la surface de plancher (surface existante sans les garages et terrasses + nouvelle construction) est égale ou supérieure à 150 m <sup>2</sup> .	<b>Déclaration préalable Ou Permis de construire</b>	<b>Déclaration préalable Permis de construire</b>
Construction avec emprise au sol ou surface de plancher supérieure à 40 m <sup>2</sup> et hauteur de moins de 12 m <sup>2</sup> .	<b>Permis de construire</b>	<b>Permis de construire</b>
Construction d'une piscine creusée de moins de 10 m <sup>2</sup>	<b>Aucune demande</b>	<b>Déclaration préalable</b>
Construction d'une piscine creusée de plus de 10 m <sup>2</sup>	<b>Déclaration préalable</b>	<b>Déclaration préalable</b>
Construction d'une piscine hors sol SANS chape	<b>Aucune demande</b>	<b>Déclaration préalable</b>
Construction d'une piscine hors sol AVEC chape	<b>Déclaration préalable</b>	<b>Déclaration préalable</b>





## Enfance et Jeunesse

### **Assistantes maternelles agréées**

La commune de Boulogne compte plusieurs assistantes maternelles agréées ainsi qu'une MAM (Maison d'Assistantes Maternelles).

Leurs coordonnées sont disponibles en Mairie et sur le site internet.

### **Scolaire**

Les écoles jouissent d'un emplacement idéal, à proximité du centre ville

Des moyens importants sont consacrés à la qualité de l'accueil des enfants et de leur famille : locaux et extérieurs rénovés, budgets significatifs alloués aux équipes enseignantes.

L'inscription se fait en mairie

### **L'école maternelle**

Deux classes sont ouvertes avec plusieurs niveaux : TPS – PS – MS et GS. Une ATSEM par classe accompagne les enfants tout au long de la journée.

Adresse : chemin de la Gardette Contact : 05.61.88.18.62



### **L'école élémentaire**

Quatre classes sont ouvertes avec plusieurs niveaux: du CP au CM2.

En fonction des effectifs les classes peuvent regrouper 2 niveaux.

Une classe ULIS (Unité spécialisée pour l'Inclusion Scolaire) accueille une douzaine d'enfants avec l'intervention d'une AVS.

Adresse : chemin de la Gardette Contact : 05.36.07.01.26



**ALAE** Secteur Boulogne sur Gesse 05 61 94 74 40  
Maison des services – Boulevard Bergougnan – 31350  
Boulogne sur Gesse

**Horaires : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis :**

De 7H30 à l'entrée en classe – Durant la pause méridienne

De la sortie de la classe jusqu'à 18H30



### **Âges des enfants :**

De 2ans et demi - 6 ans pour la maternelle

De 6 -11 ans pour l'élémentaire

### **Les objectifs**

Proposer aux enfants et aux jeunes des activités éducatives et récréatives, avant, entre et après les

cours, tel est le rôle des ALAE

-En plus des activités traditionnelles proposées en ALAE (ateliers, jeux, découvertes d'activités ...), des partenaires extérieurs interviennent potentiellement durant ces temps périscolaires.

# Vie locale et services



## Enfance et Jeunesse

### Activités vacances

**ALSH – Maison des services – Boulevard Bergougnan**  
- 05 61 94 74 40



### Âges des enfants

De 3 -6 ans pour la maternelle

De 6 -12 ans pour l'élémentaire

### Horaires : Les vacances scolaires

De 7H30 à 18H30 en journée et/ou demi-journée

Les objectifs

-Proposer des activités en cohérence avec un projet pédagogique (Echanges, rencontres entre pairs, découvertes, activités ludiques, sportives culturelles, artistiques.

-En plus des activités traditionnelles (ateliers, jeux, découvertes multiples) proposer des mini-camps sur la période estivale, des veillées, des sorties et des kermesses.

-Dépendants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), chaque activité réalisée au sein même de l'établissement par des animateurs diplômés, s'intègre dans le cadre d'un projet pédagogique global.

L'encadrement des enfants est assuré par du personnel qualifié (BAFA, BAFD, BPJEPS) selon les normes de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.



## Collège

Le collège Charles Suran est implanté à Boulogne-sur-Gesse. Il comprend un internat.

Il compte environ 200 élèves dont quelques internes, répartis de la classe de sixième à la troisième.

Le collège dispose d'un plateau sportif et de l'accès privilégié aux installations sportives de la commune.

Coordonnées : Collège Charles Suran – 36 Boulevard du Midi – BP 19 – 31350 BOULOGNE SUR GESSE Tél :

05 61 88 20 69 – Fax : 05 61 88 27 53 – mail :

0310007p@ac-toulouse.fr



### Ramassage scolaire :

Les enfants qui résident à plus de 2 km des écoles (maternelles, élémentaires et collège) peuvent bénéficier des ramassages scolaires. Adressez vous auprès du service de la Région, qui se chargera de faire la demande en ligne et vous confirmera par courrier la décision de la prise en charge du transport.

### Autres services

**Réseau LIO:** 2 lignes au départ de Boulogne :

La ligne 365 relie Boulogne à Toulouse

La ligne 344 relie Boulogne à Saint-Gaudens

Une brochure est disponible à la Mairie

Pour tout renseignement et billetterie : Gare routière à Toulouse au 0800 511 883



# Vie locale et services



## Les salles municipales

La ville met à la disposition des associations et des particuliers, les différentes salles communales. La demande de réservation se fait auprès du secrétariat de la mairie et elle est validée par le responsable des salles communales. Un état des lieux est effectué avant et après la manifestation. Les tarifs de location sont disponibles à la mairie ou sur le site internet.



## Maison des solidarités

Information sur les modalités d'accueil  
Les personnes n'ayant pas rencontré d'Assistante Sociale depuis plus d'un an sont invitées à se présenter sans rendez-vous le : Mardi à 11 H - Mercredi à 11H -  
Tél : 05 62 00 98 10  
Les personnes ayant déjà rencontré une Assistante Sociale durant les douze derniers mois sont invitées à prendre rendez-vous auprès du secrétariat : Adresse : Rue du Barry d'en Bas.

## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

A la disposition des personnes en difficulté, durable ou passagère, il coordonne les actions et services suivants : solidarité, seniors et personnes handicapées :  
- mise en place des plans canicule et grand froid...  
- groupe de travail dont l'objectif est d'apporter toutes les aides nécessaires soit pour le maintien à domicile, soit pour l'installation en maison de retraite  
- aide ponctuelle pour toute personne ou famille en difficulté passagère.



- animations à destination des seniors notamment lors du goûter de fin d'année aux alentours de la semaine de Noël.  
Il est possible de rencontrer la personne responsable en prenant rendez-vous à la mairie.  
Contact : 05 61 88 20 38  
Email : contact@mairieboulogne.fr

## EHPAD

l'EHPAD « ELVIRE GAY » est situé au 3 Avenue de Saint-Gaudens à Boulogne sur gesse à proximité des commerces. Il compte 150 lits et propose des soins spécialisés avec 60 lits unité Alzheimer et 14 lits de pôle d'activités et de soins adaptés (PASA) La restauration est gérée directement par l'établissement et les familles ou les amis peuvent se joindre aux résidents pour les repas. De nombreuses activités sont proposées. Des prestataires extérieurs interviennent (coiffeur, esthéticienne, pédicures etc...)  
Les animaux de compagnie sont autorisés.  
Les coordonnées : Tél : 05 61 88 20 28

## Centre de secours : SDIS

Le centre de secours de Boulogne sur Gesse assure la protection de 5 600 personnes sur 24 communes.

Avec 8 véhicules et 20 sapeurs-pompiers volontaires (hommes et femmes) ils assurent une moyenne de 650 interventions annuelles. Ils vous proposent de devenir sapeur pompier volontaire, sous réserve de conditions règlementaires : Age, lieu de vie, condition physique, etc. **Contactez les au : 05 61 94 83 06 ou sur le site SDIS 31**



# Vie locale et services



## Commerces - Artisans - Prestataires de services

Aliments pour animaux  
Atelier de couture  
Bars – restaurants  
Boucheries  
Boulangeries  
Cave a vin  
Coopérative agricole  
Coiffeurs  
Électroménager – Meubles  
Fleuriste



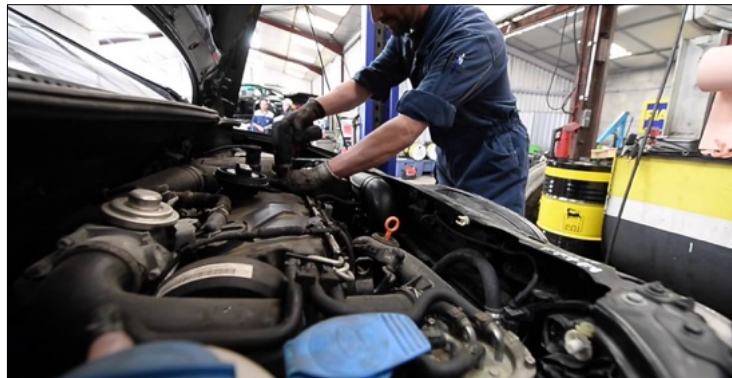
Apiculteur  
Brasseur  
Carrosseries  
Charpentiers  
Contrôle Technique  
Électriciens  
Garages  
Automobiles  
Maçonnerie  
Tatouage

Informatique  
Instituts de beauté  
Jardinerie  
Matériaux de construction  
Opticien  
Pharmacie  
Matériel médical  
Pompes funèbres et  
Monuments funéraires



Machines Agricoles  
Outillage  
motoculture  
Pépinière  
Multiservice dans Le  
Bâtiment  
Plombiers  
Impressions  
Numériques  
Sérigraphie

Primeur  
Restaurants  
Pizzerias  
Traiteur  
Supermarchés  
Stations-services  
Stations de lavage  
Tabac – presse  
Tv-antenne

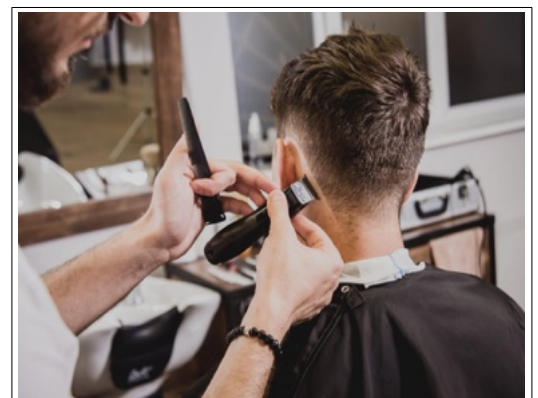


Travaux Publics -  
Terrassements  
Traiteurs

**Divers**  
Agence Postale  
Distributeurs De  
Billets



Agence Immobilière –  
Architecte  
Ambulances – Autocars – Taxis  
Assurances  
Auto-École  
Banques  
Décoratrice D'intérieur  
Notaire  
Transports Marchandises



# Se soigner à Boulogne



## **Médecins**

Docteur Hervé BOSCH  
Maison de Santé du Boulonnais  
1 rue du Docteur Jean Montastruc  
05 61 88 11 33

Docteur Cristina CABELLO DELGADO  
Maison de Santé du Boulonnais  
1 Rue du Docteur Jean Montastruc  
05 61 88 11 33

Docteur Julie CLARET  
Maison de Santé du Boulonnais  
1 Rue du Docteur Jean Montastruc  
05 61 88 11 33



Docteur Julien CHAINET-VILA  
44 ter Bd des Pyrénées  
05 61 95 40 26

Docteur Mircea DUMITRESCU  
Zone d'activité de Soubeille  
Impasse de Soubeille  
Tel : 05 61 88 21 37

Docteur Arthur VAN ES  
05 62 00 33 40 ou 06 72 90 81 61-  
Boulevard du midi.  
Consultation sur RV du lundi au vendredi  
après 17H et le samedi matin

## **Pharmacie -**

Pharmacie Centrale  
Rue Porte de Dessus  
Tel : 05 61 88 20 24

## **Matériel Médical- TLM**

15 Rue du Barry d'en Haut  
Tel: 05 61 94 08 61

## **Cabinet infirmiers**

Soins à domicile et au cabinet  
Place de la promenade  
Tel: 05 659

## **Cabinet infirmiers**

Soins à domicile et au cabinet  
7 Boulevard du nord  
Tel: 05 61 94 99 48

## **Cabinet infirmiers**

Soins à domicile et au cabinet  
Maison de Santé du Boulonnais  
1 rue du Docteur Jean Montastruc  
Tél : 05 61 88 12 00

## **Dentiste**

Philippe ROBERT  
Chirurgien dentiste  
11 Rue de l'Abattoir  
Tel: 09 54 66 36 66  
Consultation sur rendez vous.



# Se soigner à Boulogne



## **Kinésithérapeutes**

Victor TOURROU - 44 ter Bd des Pyrénées

05 61 88 11 44

Bastien MOTHE - 44 ter Bd des Pyrénées

05 61 88 11 44

Maeva Lopes da Silva Prieto

44 ter Bd des Pyrénées -

05 61 88 11 44

## **Kinésithérapeute, Ostéopathe**

Eric CASTELLA - 44 ter Bd des Pyrénées

05 61 88 11 44

## **Préparateur physique**

Christofer Barbé - 44 ter Bd des Pyrénées

05 61 88 11 44



## **Kinésithérapeutes**

CRISPIN Damien

CRISPIN Monique

Boulevard du Midi

Tel: 05 61 88 72 92

Joel PROST

Maison de Santé du Boulonnais

1 rue du Docteur Jean Montastruc

## **Ostéopathe**

Anne-Sophie LABEDAN

7 Bd du Nord

Tel : 06 62 14 75 27

Charlène ABAD

7 Bd du Nord

07 69 15 65 14

## **Nutritionniste - Diététicienne**

Audrey PROST

Maison de Santé du Boulonnais

1 rue du Docteur Jean Montastruc

Tel: 06 33 09 03 76

## **Cabinet de Pédicure – Podologie**

François CARDAILLAC

Maison de Santé du Boulonnais

1 rue du Docteur Jean Montastruc

Tel : 06 22 93 54 88

## **Psychologue**

Julie CALLONNEC

Barry d'en Bas - Tel : 07 89 50 47 70

Audrey LEBOULLENGER

Barry d'en Bas - Tel: 07 88 02 45 07

Mélissa GAROUSSIA

Maison de Santé du Boulonnais

1 Rue du Docteur Jean montastruc

06 72 19 86 01

## **Sage Femme**

Madame GOUY Clémence

Maison de Santé du Boulonnais

1 rue du Docteur Jean Montastruc

Tél : 06 70 38 70 20 - Sur rendez-vous

## **Réflexologie Plantaire**

Nathalie ABADIE

4 Rue des Violettes -

Tel : 06 86 16 19 35

## **Energétique traditionnelle**

Aurélié OLEA

2 Rue des pervenches

Tel : 07 69 74 31 04

## **Soigner vos animaux**

### **Clinique vétérinaire de l'Aubisque**

Rue du Cagire

Tel: 05 61 88 20 35



# Une commune qui bouge



## Petites Villes de Demain



Le programme Petites villes de Demain, initié par le Gouvernement accompagne les communes et intercommunalités de moins de 20000 habitants dans leur stratégie de territoire. La commune inscrite dans une volonté de revitalisation, a fait valoir sa qualité d'ancien chef-lieu de canton, ses atouts mais aussi ses problématiques à l'instar des villes de L'Isle en Dodon et Aurignac (Vacance de locaux, dégradation du tissu commercial...). Elle est avec ces deux villes de la communautés Cœur et Côteaux du Comminges, lauréate de ce dispositif, elle rejoint ainsi les 18 communes retenues de la Haute-Garonne.



Elle bénéficie à ce titre d'aides financières complémentaires et de l'appui technique de nombreux partenaires. Le programme Petites villes de demain se présente ainsi comme un complément et une continuité du dispositif BOURG CENTRE auquel la commune est déjà rattachée.



## Marchés hebdomadaires



Un marché hebdomadaire se tient tous les mercredis place de la Promenade et rue Désirat dans notre commune. Il propose un ensemble de commerçants ambulants présentant des produits du terroir (fromagers, volaillers, charcutiers, maraichers, boulangers, plats préparés et à emporter). A cela s'ajoutent quelques commerçants de vêtements, chaussures, maroquinerie, artisans divers...) Cet endroit ombragé est idéal pour s'approvisionner en produits frais et passer un moment convivial en rencontrant la population boulognaise et des alentours. Son succès dure depuis plusieurs années.

## Coordonnées utiles

### **La Poste - Boulevard du midi**

Le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le Jeudi et le samedi de 9h à 12h.



**Trésor Public - Boulevard Bergougnan:** Lundi à jeudi de 9h à 12h15 Vendredi de 9h à 12h

**Gendarmerie - Communauté de Brigades**  
Tél : 05.61.88.20.17

Boulogne s/Gesse : Lundi et mercredi de 8h à 12h et de 14h à 18h Place des Bergeronnettes

Aurignac : mardi et vendredi de 8h à 12h et 14h à 18h  
L'Isle en Dodon : Jeudi et samedi de 8h à 12h et de 14h à 18h

**Camping Village de Vacances - Avenue du Lac**  
Tel : 05 61 88 20 54

[villagevacancesboulogne@orange.fr](mailto:villagevacancesboulogne@orange.fr)

# Une commune qui bouge



## Camping - Village Vacances – Centre nautique



### **Le village de vacances**

Situé au bord du lac, ce village de vacances est composé de 24 chalets indépendants. Orienté plein sud, il bénéficie de l'ombre de nombreux arbres. Idéalement situé à 200 mètres du centre nautique

Dans un cadre de calme et de verdure, la piscine est composée de 3 bassins

chauffés. Un bassin de 25 mètres avec plongeoir, bassin moyen, pataugeoire, toboggan.

A proximité de la piscine se trouve la buvette.

Elle vous propose des boissons fraîches, des glaces, des gourmandises et des snacks salés.



### **Le lac**

Bordé d'arbres, sur une étendue de 4 hectares, le lac de Boulogne est propice aux journées familiales : quelques tables de pique nique et un parc pour enfants, pour une journée détente.

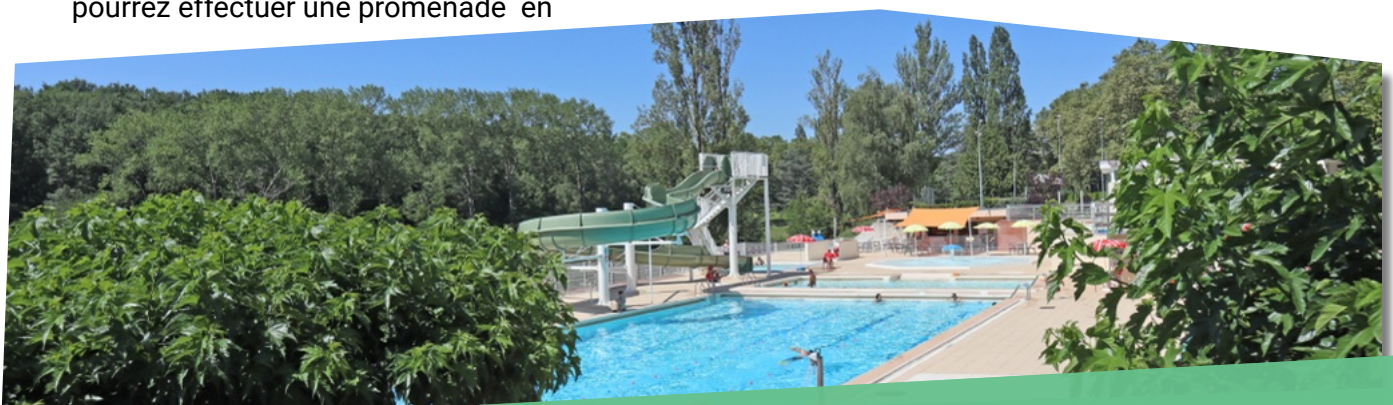
A partir de 13 heures et jusqu'à 18h30, vous pourrez effectuer une promenade en



pédalos (tarif et paiement à la buvette de la piscine).

Le lac est également ouvert à la pêche de jour et de nuit, selon la réglementation en vigueur.

Permis des pêche en vente à GammVert.



# Vie associative



## Associations d'activités artistiques

Biodanza  
Couture  
Danse  
Modelage et dessin  
Association de patrimoine  
Collection  
La fabrique  
Théâtre  
Banda - Los novillos  
École de musique



## Associations scolaires

UNSS Collège  
SNCBA  
Parents d'élèves de l'école  
primaire

## Autres associations

Pompiers volontaires  
Association sportive du  
collège  
Jardin du bien être  
Les cheveux d'argent  
L'échiquier de la gesse

## Associations sportives

Badminton  
Boxe  
Cyclotourisme  
École de foot  
École de rugby  
Foot  
Gymnastique  
Judo  
Pétanque  
Rugby  
Tennis  
Yoga



L'Élan vert  
FNACA  
APPMA (Pêche)  
ACCA (Chasse)  
ASA des canaux  
Gesse lecture  
La virée des as  
Ludimemo  
FNATH  
Arc en ciel

## Contacts.

Les coordonnées de chaque association sont disponibles sur le site de la ville



Journées du Boulonnais  
La Belote gourmande  
Les petits Bouts  
L'Oustal des Pyrénées



# La Communauté de Communes



## TAD « Transport à la demande » de votre domicile vers les commerces et services du territoire.



Sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux du Comminges. Les déplacements peuvent s'effectuer depuis le domicile ou le point à destination des lieux prédéfinis dans le cadre du service.

Le service "TAD" est accessible à tous y compris les personnes à mobilité réduite, vérifiez les conditions dans le règlement d'exploitation du service.

Destination: Boulogne : Lundi et mercredi matin, St Gaudens Jeudi matin

Pour accéder au service de transport, l'utilisateur doit s'inscrire préalablement auprès de la centrale de réservation pour avoir le statut d'adhérent au service de TAD.

Appel: 0805 608 100 (N° vert)

## Le Service d'Aide à domicile



Les Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (S.A.A.D) assurent au domicile des personnes des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne (l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas, les courses, l'aide à la toilette, l'aide à l'habillage et au déshabillage). Les services d'aide à domicile ne peuvent pas se substituer à l'infirmière (l'auxiliaire de vie sociale peut effectuer une toilette mais pas de soins).

Adresse : Boulevard Bergougnan.

Tel: 05 61 94 74 40

## Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Permanence à Boulogne sur gesse le mercredi matin à la maison des services au 05 61 94 74 40.

Le CIAS peut vous aider dans les domaines suivants :

L'aide sociale légale,

Domiciliation administrative,

Aide sociale à l'hébergement

Aide sociale à la dépendance

Prise en charge des services ménagers

Instruction des dossiers SASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées)

L'aide sociale facultative

Instruction de dossiers administratifs de demande d'aide (CLUC, ACS, RSA, APA, MDPH et retraite)

Soutien alimentaire sur critère d'accès

Délivrance des dossiers de demande de soutien financier étudiés en commission sociale

(CORAFIN – Tarif cantine ....)

Gestion des demandes locatives sociales

## Portage des repas

Le SIVOM s'occupe du portage de repas à domicile.

Pour tout renseignement : Tél : 05 61 94 73 73



## Cinéma « ciné lumière »

Le cinéma est ouvert le samedi, dimanche et lundi

Le programme est disponible sur le site de la mairie

Coordonnées : Ciné lumière – Boulevard Jésus

Mujica

31350 Boulogne sur gesse.

Tél : 05.61.94.74.48



## **Petite enfance: Assistantes maternelles**

RAM « Saperlipopette »  
Relais d'Assistants Maternelles Service intercommunal gratuit, le Relais est un espace d'accueil pour les enfants, les assistantes maternelles et les parents. Les enfants, accompagnés de leurs assistantes maternelles, bénéficient de temps de socialisation et d'éveil. Pour les assistantes maternelles, le Relais est un espace de rencontres, d'échanges, d'informations et de soutien dans l'exercice de leur profession.

Le RAM organise :

- des temps collectifs,
- des soirées à thèmes ou des rencontres collectives ponctuelles.

Les parents ou futurs parents bénéficient d'un accompagnement dans leur recherche d'un mode de garde.

Pour toute information, contactez le service Petite enfance de la Communauté de communes « Cœurs et Coteaux COMMINGES ».

06 71 84 65 39 ou 05 61 94 74 48.

## **La Médiathèque**

Une annexe de la médiathèque de St Gaudens est ouverte.

Deux agents vous accueillent à l'étage de la Maison des Services dans un espace lumineux et fonctionnel.

L'accès à différents types de médias (sonores, vidéos) est possible et complète la mission culturelle de cette structure.



## **La Ludothèque**

La médiathèque propose un pôle Ludothèque pour les jeux et les animations. Une partie de la salle est réservée aux plus petits comme espace ludique.



Horaires d'ouverture de la médiathèque :

Mardi : de 14h00 à 18h00

Mercredi : de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi : de 08h30 à 12h30

Accès 1<sup>er</sup> étage bâtiment du Trésor Public.

Boulevard Raymond Bergougnan

05 61 94 14 40.

<https://www.coeurcoteaux-comminges.fr>

## **Ateliers « Parents enfants »**

Afin de développer son offre de services aux familles sur le territoire, la branche « Parentalité » du pôle enfance jeunesse de la communauté de communes Cœur et Coteaux Comminges met en place des ateliers « Parents-Enfants ».

Ces ateliers partagés, avec comme support l'éveil musical, ont pour objectif de renforcer le lien et les échanges entre les parents et les enfants.

Ils sont proposés aux familles un mercredi par mois de 10 heures à 12h à la maison des services

Tel: 05 61 90 61 77

